PAYS DU MANS - pôle métropolitain

Le mag'

www.paysdumans.fr

PAYS DU MANS
GRAND HORIZON

N°18 - janvier 2016

Economie et technologie 04-05

Environnement et habitat 06-07

Mobilité et services 08-09

Tourisme et culture 10-11

Projets Européens 12-13

Urbanisme 14-15

Conseil de développement 16

Pays du Mans - Pôle métropolitain

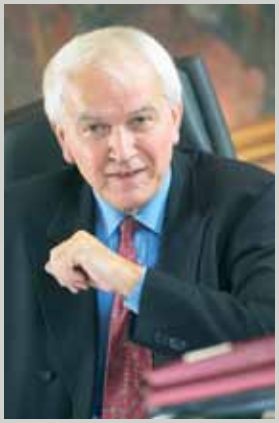

Jean-Claude Boulard
Président du Pays du Mans et du SCoT
Président du Pôle métropolitain G9 Le Mans-Sarthe
Sénateur
Président de Le Mans Métropole
Maire du Mans

ÉDITO

Au mois de novembre, le Pays du Mans a signé avec le Conseil régional deux nouveaux contrats : d'une part, un Nouveau Contrat Régional pour la période 2015 / 2018, portant sur un montant de 2,25 millions d'euros et, d'autre part, un programme européen Leader, désormais géré par la Région, portant sur un montant de 1,359 million d'euros et s'étendant jusqu'en 2022. Ainsi, depuis sa création, en 2002, le Pays du Mans a signé 21 contrats. Quel est le poids de ces contrats sur le développement du territoire ?
Ces contrats nous ont permis de mener à bien l'essentiel des projets et investissements que nous avons initiés dans l'objectif de favoriser le développement local. Ils sont la traduction d'une dynamique de territoire portée par l'ensemble des acteurs et élus de tout le Pays du Mans, représentants de la ville, de la campagne et du périurbain. Ils sont aussi essentiels au fonctionnement du Syndicat mixte du Pays du Mans, car ils nous permettent de financer les postes d'ingénierie sur lesquels s'appuient de plus en plus les communes et les communautés de communes du Pays du Mans. Les nouveaux contrats signés avec le Conseil régional s'inscrivent dans cette logique et dans la continuité du partenariat efficace et solidaire qui nous lie à la Région depuis la création du Pays du Mans en 2002. Ils bénéficieront à tous les habitants.

Pensez-vous que la nouvelle carte intercommunale, qui devrait être adoptée au printemps prochain dans le cadre de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puisse remettre en question la structure du Pays du Mans ?
Lors de la précédente réforme territoriale, on nous annonçait déjà la disparition des Pays. Or, ces structures sont bien vivantes ! Devenus les partenaires privilégiés des collectivités en matière de transports, de mobilité, d'environnement ou encore de tourisme, les Pays ont démontré des compétences que l'on ne songe plus à remettre en cause.

La loi NOTRe peut-elle également faire évoluer les structures nées du Pays du Mans, à savoir le Pôle métropolitain G9 Le Mans-Sarthe et le service d'Application du Droit des Sols (ADS) ?
Le Pôle métropolitain et le service ADS sont des structures ouvertes et attractives qui, dès à présent, s'affirment comme des outils utiles et rassurant pour les élus. Comme le Pays du Mans, ils favorisent les mises en réseau et, par conséquent, le développement de synergies locales. C'est pourquoi nous sommes parfaitement prêts à accueillir de nouveaux territoires dans le cas où des intercommunalités membres du Pôle métropolitain ou du service ADS viendraient à élargir leur périmètre. Il serait, par exemple, judicieux de pouvoir travailler, au sein du Pôle métropolitain, avec le Pays de Sillé, qui devrait fusionner avec la Champagne Conlinoise, car de nombreux voyageurs font quotidiennement des voyages entre les gares du Mans et de Sillé-le-Guillaume.

Joël Méténier
Président de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise
Membre du Bureau du Pôle Métropolitain G9 Le Mans-Sarthe

Parole d'élu...

Pour quelles raisons les élus de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C) ont-ils fait le choix d'adhérer au Pôle Métropolitain G8 Le Mans-Sarthe (devenu G9 en octobre 2015) ?
Nous avons souhaité adhérer au Pôle Métropolitain G8 Le Mans-Sarthe pour développer, avec les autres collectivités membres de cette structure, de nouvelles solutions qui faciliteront les déplacements de la Champagne Conlinoise vers Le Mans et sa périphérie. Notre territoire, dont le coeur se trouve à seulement 20 mn du Mans, compte, en effet, de nombreux habitants qui vont quotidiennement travailler sur Le Mans Métropole. Notre objectif est de répondre aux besoins de ces administrés, tout en contribuant au développement de l'économie locale. Cette adhésion au Pôle Métropolitain a été votée à l'unanimité du Conseil communautaire, car nous n'y trouvons que des avantages.

Dans le cadre de la loi NOTRe, vous travaillez à une fusion avec la Communauté de communes du Pays de Sillé. Cette évolution de votre périmètre peut-elle remettre en cause votre adhésion au Pôle métropolitain ?
Sans ambiguïté, nous ne souhaitons pas remettre en cause notre choix. Le Pays de Sillé partage les problématiques de la 4C en matière de transports. Nous sommes traversés par le même axe routier qui mène du Mans à Laval et par la même ligne ferroviaire Rennes / Le Mans, autour desquels se construisent nos deux territoires. De même, à travers la construction de deux maisons médicales, les élus du Pays de Sillé et de la 4C se sont déjà bien impliqués sur la question de l'offre médicale, second axe de travail du Pôle métropolitain. En ce sens, le Pays de Sillé devrait être sensible à la démarche du Pôle Métropolitain.

Plusieurs communes de la 4C ont également décidé d'adhérer au service d'Application du Droit des Sols (ADS) du Pays du Mans. Sont-elles satisfaites de cette prestation ?
Les élus et techniciens des communes concernées sont très satisfaits de cette prestation. Nous avons tous été très bien accueillis au sein de la structure qui pallie avantageusement le désengagement de l'Etat. Nous rencontrons une écoute très attentive de la part de toute l'équipe du service. Comme lors de notre adhésion au sein du Pôle métropolitain, les élus ont trouvé des élus très disponibles lorsque leurs communes ont rejoint le service ADS. Le Président Jean-Claude Boulard et le vice-Président Bruno Lecomte ont été tout particulièrement à notre écoute.

Parole d'élu...

Michel Heinrich
Député-Maire d'Epinal
Président du SCoT des Vosges centrales
Président de la Fédération Nationale des SCoT

Comment est née la Fédération Nationale des SCoT et quelles sont ses missions ?

Dès la mise en place des premiers Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les techniciens des SCoT ont ressenti le besoin de se rencontrer régulièrement pour échanger des informations. Ils ont, ainsi, commencé par fonder un club, qui s'est rapidement élargi aux élus. Puis, les acteurs des SCoT ont souhaité se doter d'une structure leur permettant de peser plus efficacement sur les décisions des pouvoirs publics. Dans ce but, ils ont créé la Fédération Nationale des SCoT en 2010.

Cette Fédération a trois missions principales :

- offrir une assistance juridique et technique (formations, conseils juridiques...) à ses adhérents;
- réaliser des études et organiser des rencontres pour permettre de partager les expériences du réseau des SCoT et être un centre de ressources;
- être la voix des SCoT auprès des institutions.

Aujourd'hui, nous rassemblons 270 membres qui représentent un peu moins des deux tiers des SCoT existants.

Comment la Fédération est-elle structurée ?

Notre Fédération s'articule autour de deux collèges : l'un dédié aux élus (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée générale annuelle) et l'autre aux techniciens (Délégués techniques, Club technique et Conférence technique). Ces deux catégories d'instances sont complémentaires et collaborent étroitement, reproduisant le binôme "élus-techniciens" à l'oeuvre dans les SCoT. L'ensemble de notre travail est coordonné par une équipe d'animation rassemblée autour de deux permanents. Notre priorité est de rester à l'écoute et de répondre aux attentes des territoires. Notre organisation permet de répondre à cette exigence en favorisant les témoignages du terrain et les temps d'échanges, comme lors des Rencontres Nationales ou Régionales. Elus et techniciens des SCoT forment une grande famille !

Quels sont vos principaux chantiers à venir ?

Aujourd'hui, alors que nous possédons suffisamment de recul sur leur fonctionnement, le premier enjeu est d'aboutir à la généralisation des SCoT. Il faut, dans cette perspective, aider les SCoT à s'adapter à la diversité des réalités locales, en particulier dans les zones rurales ; ce qui implique une évolution du droit de l'urbanisme. La motion de notre Assemblée générale 2015 porte d'ailleurs sur ce défi et établit des pistes de travail : renforcer la proportionnalité et la capacité d'adaptation du contenu d'un SCoT et permettre à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin pour mieux mettre en oeuvre leur projet.

Le SCoT du Pays du Mans s'implique dans la Fédération...

Le SCoT du Pays du Mans est effectivement impliqué depuis longtemps dans notre Fédération. Son chargé de mission SCoT, Julien Roissé, est à la fois co-animateur du Club « Energie climat » et notre référent territorial pour le Grand Ouest. La Fédération tire sa force de tous ses techniciens qui dans leur SCoT s'engagent et donnent du temps pour la Fédération. Nous avons aussi le plaisir d'accueillir Franck Breteau, Vice-Président du SCoT du Pays du Mans, parmi les membres de notre Conseil d'Administration.

Initiative citoyenne

Les habitants de La Guierche se mobilisent pour leur commune

Samedi 19 septembre 2015, 110 habitants de La Guierche, soit 10 % de la commune, ont participé à la Journée citoyenne initiée par leur Conseil municipal. Objectif : contribuer solidairement à l'embellissement du bourg dans un esprit de convivialité.

« *L'idée de cette Journée citoyenne a émergé durant la campagne des élections municipales. Pour la mener à bien, nous nous sommes inspirés d'expériences similaires déjà développées en Alsace* », se souvient le Maire de La Guierche, Eric Bourge. L'objectif de cette initiative était double : d'une part, permettre à la commune de faire de significatives économies en faisant réaliser bénévolement, par ces citoyens, divers travaux d'embellissement ou d'aménagement, d'autre part favoriser les échanges et le dialogue entre les habitants.

Toutes générations confondues, âgés de 7 à 77 ans voire plus, les volontaires se sont ainsi retrouvés, dès le début de matinée, pour participer à cette journée exceptionnelle. Au programme : réfection du parquet et lessivage de la salle polyvalente, piquetage du mur en pierre et désherbage des massifs de la halte TER, nettoyage et entretien des abords de chaque entrée de bourg, réfection des terrains de jeu de l'école, débroussaillages divers... « *Il s'agissait de chantiers que nous n'aurions pas pu financer dans l'immédiat et qui, pourtant, étaient vraiment nécessaires. Les participants ont fait économiser près de 10 000 € à la commune* », souligne Eric Bourge.

« *Nous avons, surtout, vécu un beau moment de partage, de solidarité, d'où émergeait le plaisir d'être ensemble et la volonté de nouer des liens avec son voisinage. Chacun a mis son savoir-faire, son talent, sa disponibilité au service de la collectivité, devenant pleinement acteur de sa commune* », résume le Maire de La Guierche. « *Une dynamique s'est enclenchée et nous allons l'entretenir en organisant une nouvelle journée le 17 septembre 2016, ainsi qu'une demi-journée de plantations aux printemps.* »

Économie et technologie

Nicolas Landy
Vice-Président de Le Mans Métropole
Président de Le Mans Développement

Parole d'élu ...

Quelles sont les missions de Le Mans Développement ?
Le Mans Développement poursuit trois missions :
- accompagner les entreprises dans leurs projets d'implantation et de développement;
- promouvoir le territoire de Le Mans Métropole et plus particulièrement prospecter en direction des acteurs économiques pour les inciter à s'installer sur notre territoire.
- accélérer la mise en réseau des acteurs économiques du territoire.

Quels sont les atouts du territoire de Le Mans Métropole, en matière économique ?
Notre premier atout est, indéniablement, notre position géographique. Nous avons, en effet, l'avantage d'être à la fois aux portes de Paris et à proximité des principaux pôles d'activités économiques du Grand Ouest et du Havre. Cette situation nous permet, en outre, de bénéficier d'une exceptionnelle desserte ferroviaire et autoroutière.
Nous bénéficions également d'un centre universitaire de grande qualité qui, comptant sur ses quinze laboratoires de recherche, développe des partenariats de pointe avec le monde de l'entreprise, notamment dans les secteurs de l'acoustique, du numérique et des matériaux. Notre territoire et ses entreprises bénéficient de ces capacités d'innovation.
L'économie locale peut aussi s'appuyer sur ses trois principaux secteurs d'activités, l'automobile, la logistique et l'agroalimentaire, qui ont su développer des expertises pour résister à la crise et continuer à faire preuve d'un remarquable dynamisme.
On peut se réjouir aussi du développement d'une jeune filière numérique particulièrement dynamique.
Enfin, le Pays du Mans dispose d'un patrimoine historique et culturel, identifié et reconnu, qui lui confère une véritable attractivité touristique.

Quelles sont vos perspectives d'actions ?
Nous suivons quatre axes :
- renforcer l'accompagnement des entreprises à potentiel en fédérant les acteurs de cet accompagnement autour d'un projet renforçant l'innovation.
- accélérer la structuration et le développement de notre filière numérique en répondant à l'appel à projet French Tech, notamment sur les technologies du numérique en lien avec l'automobile.
- développer le projet Technocampus, dont la finalité est le développement industriel, par les PME et ETI du territoire, des résultats de la recherche collaborative entre les grandes entreprises et les chercheurs de l'enseignement supérieur.
- exploiter ce gisement social, environnemental et économique que constitue l'agriculture péri-urbaine.

Nouvelles Technologies

Un institut d'enseignement et de recherche entièrement dédié à l'informatique

L'institut Informatique Claude Chappe, implanté sur le campus de l'Université du Maine, a été inauguré Vendredi 25 septembre 2015 en présence du Ministre de l'Agriculture et élu du Mans, Stéphane Le Foll, de la Secrétaire d'Etat au Numérique, Axelle Lemaire, du Président du Pays du Mans, Jean-Claude Boulard, et de nombreux élus, acteurs de l'enseignement supérieur et de l'économie du territoire.

Judicieusement baptisé du nom de Claude Chappe, inventeur sarthois précurseur des télécommunications modernes, ce nouvel établissement, également présent sur Laval, a pour vocation d'être le fer de lance de la recherche et de l'enseignement de l'informatique en Sarthe et en Mayenne, dans l'objectif de renforcer l'attractivité du territoire. La création de cet institut valorise l'ensemble du travail déjà mené par l'Université du Maine, et reconnu à l'échelle internationale, dans les domaines de l'informatique et du numérique.

Dès à présent, l'Institut Informatique Claude Chappe propose une offre de formation complète (du DUT à l'école d'ingénieur et au doctorat) dont bénéficient 600 étudiants. Le taux d'insertion de ces derniers est supérieur à 90 % et même proche de 100 % pour les formations Bac + 5.

Les travaux de recherche de l'institut s'appuient sur le Laboratoire d'Informatique de l'Université du Maine (LIUM) et sur le Pôle de recherche innovation en Education INEDUM de Laval. Ils impliquent plus de 60 professionnels qui sont à l'origine de plus 300 publications scientifiques au cours des 5 dernières années. Des recherches de premier plan ont notamment été menées dans les domaines des environnements informatiques pour l'apprentissage humain, du traitement automatique de la parole et de la traduction automatique. Ceux-ci ont pu favoriser le développement, par une start-up, d'un logiciel de traduction instantanée.

Dans cet esprit, l'institut s'attache à créer des interactions entre le monde universitaire et celui de l'industrie, afin de favoriser l'innovation et les transferts de technologies et de connaissances. C'est pourquoi elle travaille avec la Ruche numérique, Emergences (l'incubateur d'entreprises du Maine)...

/ **Contact** / PAYS DU MANS : Théau Dumond,
02 43 51 23 23 - theau.dumond@paysdumans.fr

Parole d'acteur...

Stéphane Galibert
Président du Medef Sarthe

Comment le Medef Sarthe a t-il été conduit à travailler sur l'économie circulaire ?
L'événement déclencheur de cette démarche a été le colloque organisé fin 2014 par la Jeune Chambre Economique avec pour invité le fondateur de l'Institut de l'économie circulaire, François-Marie Lambert. A cette occasion, les chefs d'entreprises, élus et responsables associatifs présents ont tous pris conscience de la place essentielle que gagne l'économie circulaire dans notre société, tout en réalisant que nous ne maîtrisions pas cette évolution. Les réflexions que le Medef Sarthe mène depuis deux ans au sujet de l'environnement, avec l'appui de consultants, ont confirmé ce constat. C'est pourquoi nous avons décidé de travailler sur cette thématique, en partenariat avec les élus du Pays du Mans, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les clubs d'entreprises et les acteurs de l'économie circulaire. Ensemble, nous avons formé un Comité de pilotage qui se réunit régulièrement pour échanger et élaborer des actions. La Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers et de l'artisanat ont aussi été invitées à cette démarche. Nous fonctionnons dans une logique de réseau où chacun s'enrichit de ses interlocuteurs.

Quel est l'objectif de votre démarche ?
L'économie circulaire est au coeur de mon mandat. Elle représente un modèle alternatif à la concentration de la production au profit d'un réseau de plus petites structures.
Dans cette perspective, j'ai la volonté de développer, en y associant un grand nombre d'acteurs, un plan d'actions autour de cette thématique qui révèle de vrais enjeux d'aménagement harmonieux du territoire. Nous allons notamment travailler sur l'économie de la fonctionnalité, ainsi qu'autour de l'écologie industrielle et territoriale.

Pour mener à bien ce programme, sur quelles structures envisagez-vous de vous appuyer ?
Je souhaite m'appuyer sur le Pays du Mans qui dispose, en interne, de compétences diversifiées et pointues. La Chambre de Commerce et d'Industrie, via la TRIA*, a aussi un rôle important à jouer, de même que les clubs d'entreprises et, bien sûr, les structures de l'économie sociale et solidaire. Il existe, entre tous ces partenaires, une volonté de mutualiser, d'échanger et d'agir efficacement au profit du développement local, à l'image du travail mené par les acteurs du Pays du Mans autour de l'approvisionnement de la restauration collective par les circuits de proximité, dans le cadre de la charte Qualité / Proximité.

** Troisième Révolution Industrielle et Agricole*

Charte Qualité-proximité

Pour en savoir plus :
http://www.qualite-proximite.com/

Quatre nouvelles adhésions

Au cours des six derniers mois, quatre structures professionnelles sont venues rejoindre les rangs des adhérents à la Charte Qualité-Proximité du Mans. Celle-ci compte désormais une cinquantaine de membres.
Deux restaurants manceaux, La Boîte à déjeuner et le Bistrot des gourmets, un commerce ambulant de vente de hamburgers cuisinés avec des produits locaux, Amber-G, ainsi que le restaurant scolaire de Saint-Gervais-en-Belin, ont réaffirmé, par cette adhésion à la Charte, leur volonté de privilégier les circuits de proximité et, dans cette logique, de s'approvisionner en produits locaux de qualité.
En parallèle, l'adhésion de neuf des premiers signataires de la Charte Qualité / Proximité a été renouvelée cet automne.
Deux visites de terrains ont été organisées à l'occasion de ces renouvellements programmés tous les deux ans. Ainsi, une quinzaine d'élus et de professionnels se sont notamment rendus à Parigné L'Evêque où ils ont pu découvrir les actions de lutte contre le gaspillage développées au sein du restaurant scolaire, ainsi que le jardin pédagogique et le poulailler mis en place par la commune. Ce déplacement riche d'enseignements a permis aux participants, à l'occasion d'une rencontre avec le cuisinier, les élus et les enfants déjeunant sur le site, de mesurer le remarquable travail d'éducation à une alimentation de qualité réalisé au sein de ce restaurant municipal.

Jardin pédagogique à Parigné-l'Évêque.

Robot déchets au restaurant scolaire de Parigné-l'Évêque.

Environnement et habitat

Journée technique d'échanges

La 5ème Journée technique d'échanges du Pays du Mans s'est déroulée mercredi 2 décembre 2015 à Coulaines, battant son record d'affluence avec près de 250 participants (élus, techniciens, étudiants). Moment privilégié dans la mise en oeuvre du Plan Climat Energie Terrorial, cette journée s'est articulée autour de plusieurs thématiques concrètes faisant l'objet d'enrichissants débats en séances plénières (la démarche Bimby, la restitution du voyage d'études sur l'urbanisme durable à Grenoble) ou en ateliers (billetique unifiée, urbanisme durable, ressource bois, économie circulaire). Pour la première fois, cette Journée technique d'échanges proposait également des séquences pratiques, l'une autour de la mobilité durable (promotion du vélo, présentation d'objets recyclés, de composteurs…), l'autre proposant une visite du pôle d'excellence éducative Albert Camus de Coulaines conçu suivant une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Parole d'élus

Christophe Rouillon
Maire de Coulaines
Vice-Président de Le Mans Métropole
Conseiller départemental

« Cette Journée technique d'échanges est une excellente occasion d'échanger nos bonnes pratiques. La parole des experts nous est très utile. L'accueil de cet événement s'inscrit dans la continuité du travail que la Ville de Coulaines qui s'est engagée, dès 2008, en signant le Pacte européen des Maires contre le réchauffement climatique, à réduire de 20% ses émissions de CO2 d'ici 2020. Dans cet objectif, nous multiplions les initiatives : achat de véhicules au gaz naturel et de vélos électriques, construction du pôle d'excellence éducative Albert Camus selon les critères de Très Haute Performance Energétique, bilan carbone, gestion différenciée des espaces verts… »

Sébastien Gouhier
Maire d'Ecommoy
Vice-Président du Pays du Mans
Vice-Président de la Communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois

« Je veux d'abord souligner que le nombre de participants n'a jamais été aussi important à cette Journée technique d'échanges qui permet de valoriser le travail réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET). Nous démontrons que le PCET est un outil efficace au service des politiques locales. Cette Journée permet aussi de prolonger les échanges utiles et de plus en plus fréquents que nous avons entre collectivités urbaines et rurales. Car c'est bien à l'échelle de tout le territoire, dans les villes comme dans les campagnes, que nous devons mener des actions communes. »

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme se concrétise

Le programme d'actions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) du Pays du Mans et de Le Mans Métropole a été officialisé le 9 septembre 2015 par la signature d'une convention-cadre au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Lors de cette cérémonie, l'Etat s'est engagé à octroyer une somme globale de 500 000 € qui sera répartie sur cinq projets sur le territoire du Pays du Mans.

250 000 € reviendront à deux projets présentés par le Pays du Mans : la rénovation de la mairie et de la mairie annexe d'Ecommoy* et la construction, à Trangé, d'un bâtiment à énergie positive destiné aux associations.

250 000 € bénéficieront à trois projets portés par Le Mans Métropole : la rénovation de l'école primaire de l'Epau au Mans, la création d'une plate-forme locale de précarité énergétique au sein du Centre Communal d'Action Social du Mans, et la poursuite de l'aménagement du Boulevard Nature.

Le 8 décembre 2015, des représentants de Le Mans Métropole, du CCAS de la ville du Mans et de la commune d'Ecommoy se sont rendus au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour finaliser les conventions financières. Dès ce début d'année 2016, la commune de Trangé pourra à son tour finaliser son conventionnement avec le Ministère. Ainsi, les phases opérationnelles de ces cinq projets pourront démarrer.

* Egalement subventionnée par la Région, cette opération doit se traduire par une diminution de 60% des consommations énergétiques sur les deux bâtiments rénovés.

ZOOM

Défis "Familles Zérogaspi Zérodéchet" et " Familles à Énergie Positive"

Quand les habitants donnent l'exemple !

Le Pays est au coeur de deux initiatives ayant pour objectif d'encourager les citoyens à participer à la préservation de la planète.

Déjà expérimentée en 2012, l'opération « Foyers témoins » va être renouvelée au 1er semestre 2016, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets qui s'achève. A cette occasion, plusieurs foyers volontaires vont être invités à réduire leur production de déchets (y compris ceux qui doivent être déposés en déchetterie) par des pratiques simples (compostage, achat en priorité des produits ayant le moins d'emballage…). Le Pays du Mans et Le Mans Métropole vont entrer en phase de recrutement et comptent notamment sur les élus pour relayer l'information auprès de leurs concitoyens.

Dans le même temps, le Pays du Mans est partenaire d'une 4ème saison consécutive du défi « Familles à Énergie Positive », piloté par l'Espace Info Energie. La finalité de ce concours est d'inciter les participants à diminuer, entre le 1er décembre et le 31 avril, leur consommation énergétique d'au moins 8 %. Les foyers volontaires se regroupent en équipe avec pour objectif d'obtenir les meilleurs résultats. Ils bénéficient, pour ce faire, de formations et de guides qui leur indiquent les bonnes pratiques. Ce Défi, lancé dans un esprit ludique, permet d'obtenir des résultats très significatifs, soit en moyenne environ 200€ d'économie sur la facture énergétique.

Parole d'élu ...

Jean-Luc Cosnuau
Vice-Président de la CdC du Sud-Est du Pays Manceau, en charge de l'environnement
Elu référent « politique Zéro Gaspillage Zéro Déchet » au Pays du Mans

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), votre Communauté de communes a mis en place un dispositif de formation spécifique pour les encadrants...

Quatre communes du territoire sur cinq se sont engagées, à l'initiative de l'intercommunalité, dans la formation des animatrices chargées d'encadrer les TAP. Au 1er semestre 2015, quinze encadrantes ont ainsi bénéficié d'une formation BAFA mutualisée dispensée par l'association FRANCAS.

Comment le Pays du Mans est-il intervenu dans cette démarche ?

Dès l'année scolaire 2014 - 2015, les animateurs du Pays du Mans sont intervenus, par cycle de 7 semaines, sur les thématiques « Le Père Noël réduit ses ordures, l'eau ressource et énergie, le compostage et le sol vivant, le jardinage au naturel ».
Cette expérience s'est poursuivie à l'été 2015, où dans le cadre de la formation BAFA, les animatrices se sont réunies pour construire des cycles d'animation à destination des enfants. L'un d'entre eux, dédié aux thématiques environnementales et plus particulièrement au concept de sol vivant (compostage, jardinage au naturel), a été élaboré en partenariat avec le Pays du Mans (sur la base de l'expérience de l'année écoulée) par un accompagnement sur trois demi-journées et via la mise à disposition d'outils pédagogiques (DVD, jeux, chansons...).

A l'avenir, le Pays du Mans envisage-t-il d'autres démarches en matière d'éducation à l'environnement ?

L'objectif du Pays du Mans est de donner aux acteurs les moyens d'éduquer à l'environnement. Nous proposons, ainsi, à certains professionnels de former les animateurs lors de temps d'échanges de savoirs.
Dans cet esprit, le Pays a répondu à un appel à projets pour la réalisation d'une malle pédagogique sur la thématique de l'économie circulaire. Dénommé « Roule Ma Poule », l'outil, composé de jeux, abordera les sujets du développement durable tels les circuits courts, le compostage, le jardinage au naturel... Nous voulons fabriquer la malle pour la rentrée 2016. Dupliquée en 50 exemplaires, elle sera proposée aux communes et aux différents partenaires du Pays.
D'autres actions sont également en cours sur diverses thématiques comme la mise à disposition de l'exposition « le climat vu de ma fenêtre ».

Educ'Tour Plan Climat régional

Un premier Educ'Tour Plan Climat régional chez des acteurs innovants du développement durable

Après le succès du voyage d'étude à Grenoble en 2014, le Pays du Mans organisait, jeudi 15 octobre, un premier Educ'Tour Plan Climat régional dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial.

Visite d'un site d'agribiomethane à Mortagne-sur-Sevre.

Ce déplacement était organisé en partenariat avec GRDF, membre du Conseil de développement du Pays du Mans et acteur du domaine de la méthanisation. Cette technique de production énergétique à base de matière organique naturelle suscite en effet l'intérêt des décideurs locaux qui souhaitent connaître plus précisément son potentiel et ses débouchés.
Une trentaine d'acteurs du territoire et membres du Conseil de développement, élus et techniciens du Pays du Mans, se sont ainsi rendus sur le site d'Agribiométhane, la première unité d'injection de biométhane du réseau GRDF de la région Grand-Ouest, située en Vendée, à Mortagne-sur-Sèvre.
La journée s'est poursuivie par un déjeuner composé exclusivement de produits frais et locaux préparés par un restaurateur de Cholet, dans le Maine-et-Loire. Puis, les participants ont pu avoir un échange avec les responsables du SyDEV (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée). Deux sujets ont principalement été abordés à cette occasion : les stratégies territoriales pour développer l'usage des énergies renouvelables et la mobilité durable.
Ce voyage, au programme à la fois intense et diversifié, s'est achevé par la visite d'une exploitation de Bio Loire Océan, une association de producteurs de fruits et légumes biologiques. Une dernière étape qui a permis de conforter la mobilisation des élus et des professionnels en faveur de l'approvisionnement des sites de restauration collective par les circuits de proximité. « Nos hôtes ont été très convaincants et nous ont apporté des solutions permettant d'élargir encore la portée de la Charte Qualité / Proximité », ont ainsi confié plusieurs participants.
Incontestablement, cette première expérience d'Educ'tour Plan Climat mérite d'être renouvelée.

Mobilité et services

Laurent Nicolet
Chargé de mission Mobilité durable du Pôle métropolitain G9 Le Mans Sarthe

Parole de technicien...

Vous avez été recruté par le Pôle Métropolitain G9 Le Mans-Sarthe au titre de chargé de mission Mobilité durable. Quel parcours professionnel avez-vous suivi avant d'occuper ce poste ?

Je me suis intéressé, dès mon parcours universitaire, aux liens entre déplacements et développement durable. Je me suis impliqué par exemple dans une étude sur les perspectives des Plans de Déplacements Entreprise dans l'agglomération nantaise. Par la suite, j'ai rejoint une association belge œuvrant pour une mobilité durable en zone rurale, avant d'avoir en charge le déploiement du Plan de Déplacements Administration de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Puis, j'ai travaillé plus de 10 ans au sein de deux bureaux d'études nantais. Dans ce cadre, j'ai été amené à intervenir auprès du Pays du Mans, au cours des deux éditions du dispositif Co-mobiles 72 et lors de la 4ème journée technique d'échanges en 2013.

Pourquoi avez-vous choisi de travailler pour le Pôle métropolitain et quelles missions y exercez-vous ?

Cet emploi correspond à ma volonté d'exercer aujourd'hui mon métier sur un territoire défini pour mieux observer les effets des actions menées.
Ma mission est de mettre en place le Programme Mobilité Durable à l'échelle du Pôle métropolitain. Sous la responsabilité de Matthieu Georget, co-directeur du Pays du Mans, et de deux vice-présidents, le premier du Pays du Mans, Jean-François Soulard, et le second du Pôle métropolitain, Emmanuel Franco, je dois, en particulier, développer des projets favorisant les changements de comportement en valorisant les modes de transport alternatifs (covoiturage, autopartage, transports collectifs, modes actifs...). Je suis aussi chargé de coordonner et d'accompagner les actions des Autorités Organisatrices de Transport. Pour ce faire, j'ai la volonté de travailler avec tous les acteurs locaux et partenaires du territoire.

Quelles premières actions avez-vous lancé ?

J'ai, tout d'abord, relancé le dispositif Co-mobiles 72. En parallèle, nous sommes en train de réaliser une enquête Transports/Mobilité auprès des maires du Pôle métropolitain, afin d'avoir des données exhaustives à l'échelle du G9 Le Mans-Sarthe. Nous travaillons aussi sur le déploiement d'aires de covoiturage et d'offres alternatives, comme l'autopartage, en nous inspirant d'expérimentations menées au-delà du périmètre du Pôle métropolitain.

ZOOM

Le programme d'actions Mobilité Durable est en marche

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de transport collectifs et alternatifs, le Pays du Mans s'est engagé, avec le soutien financier de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) des Pays de la Loire, dans un programme d'actions visant une mobilité durable. *« Le rôle de l'ADEME est d'accompagner les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations...) dans le développement d'actions et de services s'inscrivant dans une démarche de mobilité durable »*, résume Sébastien Bourcier, chargé de mission « Mobilités et climat » à l'ADEME des Pays de la Loire.
Le programme d'actions Mobilité Durable vise donc à rationaliser l'usage de la voiture individuelle, notamment sur les déplacements contraints et réguliers (domicile-travail), au profit des alternatives : transports collectifs, covoiturage et modes de transport dits « actifs » (marche à pied, vélo). Au cours des mois de septembre et octobre derniers, il a été élaboré en prenant en compte trois principes complémentaires :

- Améliorer l'existant ;
- Favoriser un report modal vers les transports collectifs, le covoiturage, le vélo et la marche ;
- Réduire la demande de déplacements.

Le Programme d'actions Mobilité Durable du Pôle métropolitain, approuvé fin octobre en Comité syndical, comprend aujourd'hui trois grands axes (et dix actions) :

1/ Management de la Mobilité
2/ Nouveaux services à la Mobilité
3/ Coordination des AOT et accompagnement des collectivités

L'aide accordée par l'ADEME des Pays de la Loire au Pays du Mans dans le cadre de ce programme s'élève à 147 000 € répartis sur trois ans. Elle est principalement dédiée au financement du poste de chargé de mission mobilité durable et au développement d'actions de communication et de sensibilisation (visites de sites, séminaires, formations...). Bien que porté par le Pays du Mans, le programme d'actions Mobilité Durable est déployé à l'échelle du Pôle Métropolitain G9 Le Mans Sarthe.

Parole d'acteurs...

Thierry Samele,
Directeur du Super U de Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Jacques Poiraudeau,
Président de l'association des usagers du TER Le Mans-Alençon

Depuis début décembre, le super U de Sainte-Jamme offre à ses clients un nouveau service de billetterie appelé Nova TER. Quelle a été l'origine de ce projet ?
TS : Tout a commencé quand Jacques Poiraudeau m'a sollicité pour effectuer une animation valorisant la ligne TER Le Mans-Alençon au sein du magasin. L'événement a été concluant et a d'ailleurs été renouvelé en juin dernier. Vu l'intérêt du public, il nous a semblé indispensable de mettre en place ce dispositif.

En quoi consiste le service NovaTER ?
JP : NovaTER est un point de vente de ticket TER installé au niveau de l'accueil du magasin. Au total, 300 trajets sont proposés, sur les lignes Ouest, Centre, Poitou-Charentes, à un tarif rigoureusement identique à celui d'une gare. L'opération, novatrice sur l'Ouest de la France, a été mise en place en lien avec le Pays du Mans, la Région, la SNCF et les communautés de communes des Rives de Sarthe et des Portes du Maine.

En résumé, un dispositif qui assure un service de proximité pour les usagers du TER ...
TS et JP : Avec NovaTER, c'est le service qui vient aux usagers et non l'inverse. La démarche est aussi destinée aux personnes qui n'ont pas l'outil internet et qui peuvent facilement, en faisant leurs courses, venir se renseigner sur leur trajet TER à l'accueil de l'enseigne. Avec son emplacement stratégique (non loin des 4 gares TER du nord du Pays du Mans : Teillé, Montbizot, Neuville, La Guierche) et son affluence mensuelle importante (50 000 personnes environ) le Super U est l'endroit approprié pour que ce service fonctionne pleinement et se développe à l'avenir.

FOCUS

Les Co-Mobiles 72 reprennent de la vitesse

Initiée en 2010 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Le Mans Sarthe, et accompagnée par le Pays du Mans, l'opération Co-Mobiles 72 a, conformément à son objectif, aidé près d'une vingtaine d'entreprises et administrations sarthoises à mettre en place un Plan de Déplacements Entreprises (PDE), dans le but de rationaliser les déplacements induits par l'activité professionnelle.

Signalétique sur le site de Fimor

Dans cette continuité, le 26 novembre dernier, plus d'une dizaine de représentants d'entreprises et de collectivités, ayant participé aux deux éditions des Co-Mobiles 72, se sont retrouvés à la CCI Le Mans Sarthe pour échanger, présenter les bilans de leur démarche de PDE et donner une nouvelle impulsion à leurs actions.

Incitation à l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, aménagement de parcs à vélos sécurisés et abrités, réduction du parc automobile, achat ou location de véhicules électriques, développement de la visioconférence pour limiter les déplacements des collaborateurs, amélioration des conditions d'accueil lors de la pause déjeuner... les participants ont démontré qu'ils avaient développé des solutions pertinentes et efficaces.

La réunion a aussi mis en évidence l'importance du dialogue entre les entreprises et les collectivités pour résoudre certaines difficultés. « Nous comptons, en ce sens, sur Laurent Nicolet pour faire passer les messages auprès des élus, notamment en matière de desserte en transports collectifs », affirme Estelle Balez, Assistante QSE de l'entreprise mancelle Fimor, qui a déjà réalisé divers investissements dans le cadre de son PDE. « Grâce au réaménagement du réfectoire, devenu attractif et fonctionnel, la moitié du personnel reste désormais déjeuner dans l'entreprise », souligne Estelle Balez. « Nous avons également sécurisé le site pour encourager l'usage du vélo et avons renouvelé notre flotte automobile ».

Parc à vélos abrité de Fimor

Voie réservée aux cyclistes

Egalement investie dans les Co-Mobiles 72, MMA a expérimenté, de juin à novembre 2014, dans le cadre d'une expérimentation nationale, l'attribution d'une indemnité kilométrique (0,25 €/km) aux salariés effectuant en vélo le trajet domicile-travail. « 17 collaborateurs se sont portés volontaires, dont un tiers n'avait jusqu'alors jamais utilisé le vélo pour venir au bureau et un tiers ne le prenait qu'occasionnellement », explique Pascale Bergonier, responsable du Pôle Développement Durable MMA. « Désormais, nous attendons la parution du décret définissant les modalités de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour étudier l'éventuelle généralisation du dispositif. »

Jonathan Caupin
Directeur de l'Hotel Novotel du Mans / Représentant du Club des Hôteliers au Conseil de développement

Parole d'acteur...

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots votre activité ?
Implanté au Mans depuis 1976, l'Hôtel Novotel (classification 4*) compte aujourd'hui 25 collaborateurs et enregistre environ 19 000 nuitées par an. Nous proposons à notre clientèle 94 chambres, des salles de séminaires et un service de bar / restaurant.
Nous bénéficions d'un emplacement stratégique à deux pas du centre-ville, des transports en commun et du circuit des 24 heures.

Vous siégez également au Conseil de développement en tant que représentant du Club des Hôteliers...
En effet, le club a été créé il y a un an et regroupe aujourd'hui 28 adhérents professionnels de l'hôtellerie (sur un potentiel total de 41 à l'échelle du territoire). Le travail développé en lien avec le Pays du Mans a pour objectif majeur de donner de la visibilité à l'offre touristique locale en la valorisant via divers événements (salons...).

Quelles initiatives envisagez vous pour développer l'activité hôtelière sur le territoire ?
Le Pays du Mans dispose d'infrastructures et de moyens efficaces pour développer l'attractivité du territoire. Notre volonté est de consolider le concept de « ville étape » pour encourager les touristes à rester quelques jours sur le Pays du Mans afin de visiter son patrimoine. Il est crucial de capitaliser en premier lieu sur cette démarche afin d'envisager ensuite, à moyen terme, d'autres pistes de développement.

Communication

Le Pays du Mans confirme le travail en réseaux !

Nouveau site Internet, page Facebook, compte Twitter, newsletter semestrielle : en ce début d'année 2016, le Pays du Mans démultiplie sa présence sur Internet afin d'informer un large public de son travail et de ses actions.

Ouverts depuis la rentrée de septembre, la page Facebook et le compte Twitter comptent déjà, à eux deux, plus de 300 abonnés (ou « followers »), acteurs économiques, touristiques ou culturels, élus, journalistes, mais surtout citoyens du Pays du Mans et d'autres régions souhaitant s'informer et participer à la vie locale.
Plusieurs fois par semaine, et dès que l'actualité s'y prête, la page Facebook et le compte Twitter sont alimentés en communiqués et en images. Les abonnés sont, ainsi, très rapidement informés des événements organisés ou soutenus par le Pays du Mans. Ils peuvent aussi collecter d'utiles renseignements et conseils dans les différents domaines de compétences du Pays (environnement, tourisme, économie, mobilité...), tout en exprimant leur avis, voire en complétant les informations. Les initiatives portées par les partenaires du Pays du Mans (offices de tourisme, CAUE, collectivités, organismes institutionnels...) sont également valorisées sur le page et le compte.
En parallèle, le site Internet du Pays du Mans a été entièrement réaménagé, d'une part pour y intégrer l'ouverture du service ADS et de la création du Pôle métropolitain G9 Le Mans Sarthe, d'autre part pour prendre en compte l'évolution des technologies et proposer, ainsi, aux usagers un média plus interactif, convivial et pratique. Les attraits touristiques du territoire sont, notamment, mieux mis en évidence afin que les visiteurs puissent avoir une information en temps réel. Un agenda quotidien sera conforté afin que vous puissiez chaque semaine retrouver vos idées de sorties sur le territoire.
Enfin, dès ce printemps, une newsletter sera rédigée tous les six mois et largement diffusée, afin de compléter les informations présentées au sein du journal et sur Internet.
Tous ces moyens de communication reflètent la volonté des responsables du Pays du Mans d'être à l'écoute et en phase avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants pour mieux répondre à leurs besoins. Ils permettent aussi de mettre en exergue l'étendue et la diversité des actions développées par le Pays du Mans.
A votre tour, informez-vous, venez dialoguez, impliquez-vous en vous abonnant à la page Facebook et au compte Twitter du Pays du Mans. Venez également découvrir son nouveau site Internet qui est une mine d'informations.
Site Internet : www.paysdumans.fr

Au Pays du Môme

Un nouveau voyage au Pays du môme !

Le prochain festival « Au Pays du môme en Pays du Mans » se déroulera du 27 mars au 29 avril 2016 dans 15 lieux du territoire. Au programme : du théâtre, de la danse, de la musique, des contes proposés à tous les enfants du Pays du Mans par huit compagnies artistiques. Comme chaque année, une rencontre entre professionnels de la petite enfance est aussi organisée le mercredi 28 avril 2016 à Yvré l'évêque et aura pour thème « littérature jeunesse, adaptation et spectacle vivant ». Cette journée pro est le fruit d'un travail mené en commun par plusieurs centres et services culturels du territoire et collectivités, en association avec le Pays du Mans, le Centre de Ressources Départementales Jeune Public et, pour la première année, la Bibliothèque Départementale de la Sarthe.

Photo du spectacle « La succulente histoire de Thomas Farcy » par la Cie Thé à la Rue.

Plus de renseignements sur la page Facebook Au Pays du môme et sur le site paysdumome.over-blog.com

/ **Contact** / PAYS DU MANS : Patricia Chevalier,
02 43 51 23 23 - patricia.chevalier@paysdumans.fr

Le patrimoine du Pays du Mans mis en valeur

Etude sur le four à chaux de Teloché, démarche structurante d'inventaire à Sainte-Jamme-sur-Sarthe… le patrimoine sous toutes ces formes, et notamment industriel, du Pays du Mans fait l'objet de toutes les attentions. Un intérêt justifié au vu de la richesse des sites et bâtiments concernés.

Le four à chaux : l'un des derniers « survivants » ligériens du début du 20ème siècle

« *En Pays de la Loire, il ne reste plus que deux fours à chaux datant des années 1920, l'un en Vendée et l'autre à Teloché* », indique Gaëlle Caudal, chercheuse en patrimoine industriel à la Région des Pays de la Loire. « *Très innovant techniquement, ce four qui n'a fonctionné qu'une dizaine d'années forme un ensemble très cohérent. C'est, par conséquent, un témoin précieux de l'architecture de l'époque.* » Un particularisme qui a valu à cet outil cylindrique, utilisé jadis pour fabriquer de la chaux en chauffant la pierre calcaire, tout l'intérêt des chercheurs qui lui ont dédié une étude. Financé par la Région, ce travail, réalisé à l'été 2015, a permis d'acquérir une meilleure connaissance scientifique de ce type d'édifice.

Y. Guillotin, Région Pays de la Loire Inventaire général

Un inventaire patrimonial à Sainte Jamme-sur-Sarthe

Le Pays du Mans, la commune de Sainte Jamme-sur-Sarthe et l'association « Les Fondeurs d'Antoigné » ainsi que les différents partenaires des collectivités locales, ont souhaité bénéficier d'une documentation scientifique homogène sur le patrimoine architectural de la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe. Dans cette optique, la Région a entamé, sur la base d'une convention signée avec le Pays du Mans en avril 2014, une démarche d'inventaire du bourg de Sainte-Jamme, autour de la Fonderie. « *Nous voulions comprendre comment les habitations s'étaient construites à partir du site industriel* », explique Gaëlle Caudal. « *Financées par le Conseil régional, les recherches, dont le rendu a été réalisé en juillet 2015 auprès des élus et des partenaires, ont été riches d'enseignements* ». Quarante notices explicatives ont ainsi été éditées et seront bientôt mises en ligne sur le site de la Région.

Carnet de balades

Avec le Carnet de balades, partez à la découverte du Pays du Mans !

Le Pays du Mans a récemment édité un original guide de randonnée, appelé « Carnet de balades ». Ce document, qui se présente sous la forme d'un esthétique classeur de poche, présente 22 circuits de randonnées à découvrir sur l'ensemble du territoire du Pays du Mans et déclinés autour de quatre thématiques emblématiques : Nature, Culture, Gourmandise, Loisirs.

Chaque circuit sélectionné, accessible à tous, à pied, à cheval ou en vélo, garantit un parcours serein et de qualité, proposant un maximum de chemins en terre et l'absence de bitume. De plus, tous les balisages ont été contrôlés afin que le promeneur puisse toujours se repérer et profiter pleinement des nombreux attraits de la balade. De plus, un fil de parcours permet de suivre sans embûche le chemin si une balise venait à manquer !

D'une longueur de 2 à 24 km, ces sentiers mettent en évidence la diversité des paysages et du patrimoine naturel du Pays du Mans : prairies, bocages, forêts, landes, flore et faunes remarquables… Ils sont aussi une belle invitation à la découverte des richesses culturelles, historiques, gastronomiques, architecturales… du territoire. Les promeneurs peuvent même se plonger dans les tréfonds des légendes locales les plus surprenantes…

En outre, afin de rendre ces balades encore plus attractives, le guide, cartographié avec précision, présente l'avantage d'être abondamment illustré, intégrant plus d'une centaine de photographies réalisés spécialement pour les besoins de cette édition.

Ne manquez pas de commander dès à présent ce Carnet de balades ! Celui-ci est en vente, au prix de 7 €, dans les offices de tourismes, communes et communautés de communes du territoire et chez les libraires, ainsi qu'auprès du Pays du Mans.

Projets européens

Un nouveau programme d'actions Leader pour le Pays du Mans

Le nouveau programme d'actions Leader a officiellement été lancé en décembre 2015 : une convention tripartite a été signée entre la Région (Autorité de gestion des fonds européens), l'organisme national de paiement des fonds européens (ASP) et le Pays du Mans.

Le territoire du Pays du Mans (hors Le Mans Métropole qui est éligible à d'autres fonds européens*) va ainsi bénéficier d'une enveloppe de 1,359 million d'euros jusqu'en 2022 (ce qui représente une augmentation de 259 000 € par rapport au précédent programme Leader du Pays du Mans).
Le programme d'actions a été élaboré par les acteurs du Pays du Mans (élus, techniciens et membres du Comité de programmation Leader**), qui ont souhaité que ces fonds Leader soient prioritairement fléchés vers la mise en oeuvre du Plan Climat-Energie Territorial.
En ce sens, le programme Leader du Pays du Mans s'inscrit dans la volonté de *« renforcer les solidarités territoriales à travers les transitions énergétiques »*.

Il se décline en quatre axes et sept fiches actions.
Axe 1 : *« accompagner le territoire pour une exemplarité environnementale et énergétique »* par la mise en réseau, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire (communication, déplacements sur des sites exemplaires, études, réalisation d'outils…).
Axe 2 : *« soutenir l'économie, les services de proximité et la mobilité pour une cohésion sociale périurbaine »* à travers des actions favorisant :

- l'exemplarité environnementale des bâtiments publics (construction ou réhabilitation de bâtiments publics présentant des performances énergétiques supérieures à la norme BBC d'au moins 20% ou à énergie positive…),
- les mobilités et les aménagements durables (voies douces avec obligation de relier des lieux de vie et de services et notamment de transports, réhabilitation des parkings des gares avec utilisation de revêtements perméables…),
- le développement des démarches en faveur de l'économie circulaire,
- le développement des usages du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication (les investissements liés au déploiement ou à l'accès au réseau ne sont pas éligibles).

Axe 3 : *« préserver et valoriser un territoire riche de ressources participant au maintien de l'agriculture périurbaine »*, à travers le soutien aux filières de proximité (développement et promotion des filières agricoles et bois…), ainsi qu'à l'action et la promotion du territoire (initiative touristique, valorisation du patrimoine…).
Axe 4 : *«coopération et animation-gestion du programme Leader »*.

Il est important de rappeler que les actions soutenues doivent être opérationnelles, qu'elles doivent bénéficier d'autres aides publiques (à minima l'autofinancement public) et que les projets peuvent être d'origine privée ou publique.

** Le Mans Métropole est éligible au fonds Feder (Fonds européen de Développement Régional)*
*** Commission mixte réunissant élus et membres du Conseil de Développement du Pays du Mans*

Espace aqualudique Les Bains d'Orée à Ecommoy

Les membres du Comité de programmation Leader

Sur chaque territoire éligible, les programmes Leader sont animés par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui se réunit en Comité de programmation pour examiner les projets sollicitant le soutien financier du programme européen. Le GAL est composé de deux collèges : les élus représentant des collectivités, des membres issus du Conseil de développement.

Le Comité de programmation du Pays du Mans est présidé par Martine Renaut, Présidente de la Communauté de communes (Cdc) du Sud-Est du Pays Manceau

Elus des collectivités : Joël Georges et Bernard Lair pour la Cdc du Sud du Pays Manceau, Paul Boisseau et Jocelyne Vasseur pour la Cdc de l'Orée de Bercé-Berlinois, Pascal Jouanny et Maurice Pollefoort pour la Cdc du Bocage Cénomans, Alain Jousse et Jean-Luc Suhard pour la Cdc des Rives de Sarthe, Janny Mercier, Dominique Lunel et Jean-Claude Bellec pour la Cdc des Portes du Maine, Marie-Pierre Brosset et Christophe Rouillon pour le Conseil départemental de la Sarthe.

Membres privés :
Jacques Chevalier et Bernard Vétillard pour le Conseil de développement, Etienne Périchard pour le CAUE, Christian Lacoste pour GRDF, Isabelle Leballeur et Alexandre Bourge pour la Chambre d'Agriculture de la Sarthe, Yannick Beaujard pour le CIVAM-AD 72, Arnaud Gasnier pour l'Université du Maine, Bertrand Langevin et Fabienne Dejean pour le CEAS de la Sarthe, Jean-Luc Ravenel et Claude Nogues pour l'association Créavenir, Dominique Aubine et Christian Peltier pour le Lycée agricole de Rouillon, Annick Gosnet et Benoit Charvet pour la Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe.

Le comité de programmation.

/ Contact / PAYS DU MANS : Hélène Penven,
02 43 51 23 23 - helene.penven@paysdumans.fr - www.europe.paysdelaloire.fr

Restaurant scolaire de Parigné-l'Évêque

Voies douces à Changé

Mare découverte à St Pavace

Parole d'acteur...

Jean-Paul Couasnon
Président de la Maison de l'Europe
Le Mans-Sarthe

Quelle est l'origine de la Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe et quelles sont ses missions ?

La Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe a été créée en 2008. Elle a succédé à l'association Eurodoc.
Elle a pour ambition d'être un pôle d'information, de rencontres, et d'actions visant à sensibiliser les citoyens, et tout particulièrement les jeunes, à l'identité, à la construction et à l'histoire européenne.
L'un des moments forts de notre association est l'organisation, chaque 9 mai, de la Fête de l'Europe, qui donne lieu à de nombreux événements et est accueilli sur un territoire différent d'une année à l'autre. Ainsi, en 2016, cette fête aura lieu en association avec la Communauté de communes des Portes du Maine.
Nous avons, dans cet esprit, la volonté d'être un acteur de la vie locale au côté des collectivités. C'est pourquoi, par exemple, deux de nos membres siègent au GAL Leader du Pays du Mans.

La Maison de l'Europe Le Mans-Sarthe est labellisée Centre d'Information Europe Direct. Que signifie ce label ?

Ce label nous permet de disposer d'une abondante documentation sur l'Europe, que nous mettons à la disposition de tous les habitants, dans nos locaux, 1 rue Hippolyte Lecornué au Mans. Cette information traite notamment des droits des citoyens européens, des stratégies et des actions développées par l'Union Européenne...
De plus, nous publions un bulletin d'informations, disposons d'un site Internet et intervenons régulièrement sur médias locaux.

Quelles actions menez-vous en direction de la jeunesse ?

Pour renforcer notre action, le Ministère de l'Education Nationale nous délègue un professeur à mi-temps et l'enseignement diocésain un professeur à temps partiel pour assurer un travail d'information et de sensibilisation auprès des scolaires.
Dans le même esprit, tous les deux ans, nous organisons un concours, unique en France, auquel participe une cinquantaine de classes des collèges et écoles primaires sarthoises. Les jeunes ont pour mission de travailler sur un pays. Les finalistes sont réunis à l'Abbaye de l'Epau pour un quizz géant et les vainqueurs gagnent un voyage dans le pays qui a fait l'objet du concours.

Plus de renseignement :
www.mde-lemans72.eu

Financements européens

La Région en charge de la gestion des Fonds européens

Depuis le 1er janvier 2014, les Conseils régionaux sont en charge de la mise en œuvre des politiques européennes sur leurs territoires. À travers cette nouvelle compétence, la Région des Pays de la Loire décline les politiques publiques européennes et les fonds qui leur sont alloués au plus près des enjeux du territoire rapprochant, ainsi, l'Europe de ses habitants.
Dans ce cadre, lors de sa session du 29 juin 2015, la Région a retenu la candidature du Pays du Mans au programme Leader, ainsi que celle de Le Mans Métropole au programme d'Investissement Territorial Intégré (ITI) financé via le Feder.

Quatre axes de déploiement des fonds européens à l'échelle régionale ont été définis à la suite d'un diagnostic et en concertation avec les acteurs locaux pour mettre en cohérence les orientations européennes avec les spécificités et enjeux des Pays de la Loire :

- soutenir des projets à rayonnement régional en faveur de la recherche, de l'innovation, des Technologies de l'Information et de la Communication et de la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises;
- relever le défi de la transition énergétique;
- préserver l'environnement et les solidarités territoriales;
- accompagner la formation tout au long de la vie et l'enseignement supérieur.

Préserver l'équilibre et contribuer au développement de tous les territoires dans leur diversité, qu'ils soient urbains, ruraux ou périurbains, telle est l'ambition affichée par la Région des Pays de la Loire. Dans cet esprit, la collectivité régionale a fait le choix de dédier 63,2 millions d'euros aux territoires urbains dans le cadre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), soit 15 % de crédits européens supplémentaires par rapport à 2007-2013; et 51,5 millions d'euros pour les territoires périurbains et ruraux dans le cadre de la démarche Leader, soit 43% de plus que sur la période précédente.
Le Pays du Mans et Le Mans Métropole ont répondu conjointement, autour d'une stratégie commune, aux appels à projets LEADER et ITI lancés par la Région. Les 2 candidatures ont été retenues à hauteur respectivement de 1.4 million d'euros et 9.5 millions d'euros.

La Région, à travers une stratégie régionale multi-thématiques mais ciblée, accompagnera ainsi les territoires via les fonds européens tout en insistant cependant sur la nécessité d'une démarche issue d'une volonté locale, s'appuyant sur un ancrage territorial, un partenariat public/privé et un esprit d'innovation.

/ Contact / SCOT : Julien Roissé,
02 43 51 23 23 - julien.roisse@paysdumans.fr

Samuel Lopes
Vice-Président du SCoT du Pays du Mans
Adjoint au Maire du Mans en charge de l'Urbanisme

Parole d'élu ...

Pourquoi le SCoT du Pays du Mans a t-il choisi d'être partenaire de la 7ème édition du festival « Petites machines à habiter » initié par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Sarthe ?
Le SCoT du Pays du Mans poursuit le même objectif que le festival : encourager la densification de l'habitat pour maîtriser l'étalement urbain. Cela passe notamment par une revitalisation des cœurs de nos villes et villages, tout en favorisant la diminution de la consommation énergétique. C'est pourquoi nous avons été volontaires pour co-organiser avec le CAUE de la Sarthe la conférence de clôture du festival intitulée : « Densité et qualité de vie, quels liens ? ».

Quels enseignements faut-il retenir de cette conférence ?
Tous les intervenants à cette conférence, architectes, aménageurs, élus, responsables d'organismes publics ont démontré, avec beaucoup de pédagogie, que la densité est une notion positive, qui n'est pas synonyme de grande hauteur mais, au contraire, recouvre une grande diversité de formes urbaines innovantes et à taille humaine. Chacun a souligné que la densité était parfaitement compatible avec un environnement offrant des services de proximité et de nombreux espaces végétalisés.

Quelles suites souhaitez-vous donner à cette initiative et, plus globalement, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour favoriser la densité ?
Alors que la population continue d'augmenter, il nous faut privilégier le renouvellement urbain et, plus précisément, agir pour faire évoluer les habitudes. C'est pourquoi le SCoT du Pays du Mans impose une diversification des types de logements et des tailles de parcelles. Un pourcentage de logements économes en espace (< 400 m²) est prescrit pour chaque commune en fonction de son niveau de l'armature urbaine du SCoT (pôle urbain, d'équilibre, intermédiaire ou de proximité). Dans ce même esprit, la Ville du Mans, a établi deux priorités : d'une part réhabiliter le patrimoine ancien, d'autre part privilégier le principe de densification pour les constructions neuves. Aujourd'hui, nous devons aussi continuer à explorer de nouvelles pistes d'actions, comme la démarche « Bimby ».
Dans cette logique, nous allons naturellement poursuivre notre collaboration avec le CAUE, avec notamment l'édition d'un guide sur les formes urbaines.

« BIMBY »

Une approche innovante de la densification encouragée par le Pays du Mans

« BIMBY » est l'abréviation de l'expression anglaise « Build In My Back Yard », qui se traduit littéralement par « *Construire dans le fond de mon jardin ou de ma cour* ». En ce sens, la démarche « BIMBY », initiée par des architectes et urbanistes, propose aux propriétaires d'ouvrir à l'urbanisation, au cœur des villes et villages, des parcelles de terrains qui ne sont plus que partiellement utilisées. Développé à titre expérimental, ce projet favorise la densification des centres urbains et répond, par conséquent, aux objectifs des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).
« BIMBY » peut, tout particulièrement, intéresser les couples qui se retrouvent seuls dans leur propriété après que leurs enfants aient quitté le domicile familial. Dans ce cas, les propriétaires peuvent trouver un intérêt à revendre une partie de leur jardin pour qu'un logement puisse y être construit ou mettre leur maison en vente (ou en location) et se faire bâtir, à proximité sur ce même terrain, un logement mieux adapté à leurs nouveaux besoins. Il peut également être envisagé de diviser sa maison en plusieurs logements. Quelle que soit la solution adoptée, l'objectif demeure inchangé : optimiser la surface urbaine en l'adaptant à l'évolution de la démographie des ménages.

Une démarche accompagnée par des professionnels

Séduite par cette approche innovante et pertinente de densification urbaine, la Commission de suivi du SCoT du Pays du Mans a pris la décision, en septembre 2015, de promouvoir « BIMBY ». Les syndicats du SCoT et du Pays du Mans envisagent ainsi d'accompagner les collectivités dans le déploiement de cet outil qui limite la consommation d'espace et s'inscrit dans l'esprit du Plan Climat-Energie Territorial.
Dans cet objectif de sensibiliser les élus, le concepteur et maître d'œuvre de « BIMBY », David Miet, a été invité à présenter son projet en ouverture de la Journée Technique d'Echanges du Pays du Mans, le 2 décembre dernier. A cette occasion, cet ingénieur-architecte et urbaniste de formation, a étayé son intervention de bons et, surtout, de mauvais exemples d'aménagements qui ont conduit les initiateurs de « BIMBY » à mettre en place un original processus d'accompagnement. Celui-ci permet aux particuliers de rencontrer des architectes et des urbanistes chargés de les conseiller et de les orienter judicieusement. Cette « plus value » est, indéniablement, la clé de la réussite du dispositif « BIMBY ».

Crédit photo : Vitré et Villes vivantes

ZOOM

Inauguration du service ADS

Élus et techniciens municipaux au coeur du dispositif

Opérationnel depuis l'été dernier, le service ADS (Application du Droit des Sols) a été inauguré mercredi 16 septembre 2015, en présence des élus et techniciens des collectivités adhérant à cette nouvelle structure. Tous les invités ont visité les locaux du service, situé rue de la Galère. Ils ont ainsi pu constater que les six agents (cinq techniciens et une secrétaire) évoluent des conditions de travail fonctionnelles et confortables qui leur permettent d'assurer une prestation efficace et de recevoir leurs interlocuteurs lorsque ceux-ci en font la demande.

A cette occasion, Jean-Claude Boulard, Président du Pays du Mans et du SCoT du Pays du Mans, a rappelé que ce service est le fruit d'une réflexion menée par des élus qui, tant au sein du Pays du Mans que du Pôle métropolitain G9 Le Mans Sarthe, ont désormais l'habitude de travailler ensemble et se comprennent parfaitement. « *Nous avons su relever le défi* », a affirmé Jean-Claude Boulard, ajoutant que l'équipe des techniciens avait été formée dans une volonté de privilégier la complémentarité des compétences. De son côté, Véronique Cantin, vice-Présidente du Pays du Mans en charge des Finances, a rappelé la volonté des fondateurs du service de placer les maires et les techniciens municipaux en charge de l'urbanisme au coeur du dispositif, « *car l'urbanisme est au coeur du développement local* ».

Un premier bilan et des perspectives

Jeudi 10 décembre, à La Bazoge, le service ADS a présenté un premier bilan du travail mené au cours de ses six premiers mois d'activités. Une cinquantaine d'élus et techniciens ont participé à ce séminaire.

Entre les mois de juillet et novembre 2015, le service a traité 838 demandes, dont 265 permis de construire, 415 déclarations préalables et 6 permis d'aménager pour des lotissements à vocation d'habitation autorisant, au total, 107 lots constructibles. Ces dernières sont examinées en détail par le service, alors qu'elle ne faisaient l'objet que d'une instruction minimale depuis trois ans à cause du manque de moyens de la Direction Départementale des Territoires. En ce sens, pour une instruction optimale, il est préférable de transmettre au service ADS des déclarations complètes.

Au cours de la réunion, Bruno Lecomte, vice-Président du SCoT du Pays du Mans, a expliqué que l'équipe du service ADS avait appris à travailler ensemble, à se familiariser avec les outils et entretenait de très bons rapports avec les collectivités comme avec ses partenaires (Bâtiments de France, SDISS, Accessibilité…).

Plusieurs objectifs ont également été annoncés pour 2016 :

- **maintien de la cotisation acquittée par les collectivités;**
- **évolution des outils informatiques;**
- **poursuite des formations des agents communaux et référents ADS;**
- **travail sur les règlements des PLU;**
- **développement des partenariats.**

Une augmentation de l'activité en 2015 sur le territoire

Entre 2014 et 2015, l'activité du droit des sols a augmenté de 7% sur le territoire du service ADS du Pays du Mans (+ 4% pour les permis de construire, + 7% pour les déclarations préalables, + 10% pour les certificats d'urbanisme opérationnels et 10 permis d'aménager contre 4 en 2014). Ces chiffres mettent en évidence un redémarrage des projets dans le secteur de la construction en 2015, après une baisse régulière de l'activité depuis 2010. On peut espérer la poursuite de cette dynamique en 2016.

Parole d'acteurs...

Serge Graffin
Adjoint au Maire de Changé en charge de l'Urbanisme

Chantal Leroux
*Responsable du service Urbanisme de la Ville de Changé**

Pourquoi la Ville de Changé a t-elle choisi d'adhérer au service ADS du Pays du Mans ?

Serge Graffin : Rapidement, l'adhésion au service ADS du Pays du Mans s'est imposée comme la solution la plus économique, car ni la Ville de Changé, ni la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau, n'avaient les moyens de financer les postes nécessaires pour instruire l'ensemble des demandes dans les délais légaux. Ce choix est également sécurisant. Il nous garantit une continuité du service et nous permet de bénéficier de l'expertise d'une équipe de techniciens qui apporte un regard parfaitement neutre sur les dossiers.

Qu'est ce que cette adhésion a changé dans le traitement des dossiers ?

Chantal Leroux : Cette adhésion n'a pas fondamentalement modifié le processus de traitement des demandes, d'autant que Cécile Denos était déjà notre interlocutrice à la Direction Départementale des Territoires qui assurait jusqu'alors l'instruction des dossiers d'urbanisme. La principale évolution a été l'intégration d'un nouveau logiciel commun à toutes les collectivités adhérentes au service ADS. Nous avons bien été formés à ce nouvel outil informatique qui se révèle tout à fait fonctionnel.

Nous constatons aussi que les dossiers sont traités avec une plus grande rigueur, car le service ADS du Pays du Mans dispose de plus de temps que notre précédent prestataire.

Etes-vous satisfaits du service ADS du Pays du Mans ?

Serge Graffin et Chantal Leroux : Nos contacts quotidiens avec le service ADS sont excellents. Nous bénéficions d'une écoute attentive et d'une bonne réactivité de la part de chaque technicien qui se montre toujours disponible. De plus, ce service présente l'avantage de travailler en symbiose avec le SCoT du Pays du Mans sur lequel nous nous appuyons pour réviser notre PLU.

*Dans ses missions, Chantal Leroux est assistée par Pauline Maillard et Maha Khater qui sont aussi en contact avec le service ADS du Pays du Mans.

En 2015, 68 permis de construire, 93 déclarations préalables, 147 certificats informatifs et 68 certificats d'urbanisme opérationnel ont été déposés à la Mairie de Changé.

Conseil de développement

Christian Lacoste
Directeur territorial de GRDF
Membre du Conseil de Développement du Pays du Mans
Président du Club « FACE Le Mans Métropole »

Parole d'acteur...

Vous vous investissez beaucoup pour le territoire du Pays du Mans. Dans quelle cadre et pourquoi ?
J'ai commencé à travailler sur Le Mans en 1994 et, depuis lors, mes différentes fonctions au sein de GRDF m'ont toujours conduit à travailler en lien avec les collectivités locales, confortant ma volonté de m'impliquer sur le territoire.
J'ai notamment accepté, en 2013, la présidence du CLUB FACE Le Mans Métropole, membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, qui regroupe des responsables d'entreprises s'engageant pour favoriser l'intégration de tous les citoyens dans la société, tant à l'échelle de l'emploi que de l'éducation.
En parallèle, dans le cadre de mon entreprise, je contribue au développement durable et à la transition énergétique en valorisant des techniques et des dispositifs innovants que GRDF développe pour limiter l'effet de serre. GRDF accompagne notamment les projets d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel et l'utilisation du GNV (Gaz Naturel Véhicule) dans la mobilité. Cette démarche est pleinement en cohérence avec celle que je mène au Conseil de développement du Pays du Mans.

Vous êtes effectivement membre du Bureau de Conseil de développement du Pays du Mans. Comment concevez-vous cette mission ?
Je conçois le Conseil de développement comme un lieu d'information, de réflexion et d'échanges au service du développement local. Cette structure originale offre, aux forces vives du Pays du Mans, l'opportunité de se rassembler pour travailler avec enthousiasme et l'ambition commune de faire évoluer le territoire. Nous sommes pleinement dans l'action, encouragés par des élus toujours à notre écoute.

Quels types d'actions menez-vous dans ce Conseil de développement ?
Beaucoup de nos actions sont menées en faveur de la transition énergétique, mais aussi de la mobilité qui devient l'un de nos principaux axes de travail. Dans cette optique, avec l'appui de Laurent Nicolet, le chargé de mission Mobilité durable du Pôle métropolitain, nous sommes en train de relancer les Co-mobiles 72. Nous nous intéressons aussi de très près au sujet des dessertes ferroviaires sur l'axe Alençon / Le Mans / Tours, en lien avec les autres conseils de développement concernés.

DATES À RETENIR

DU 21 AU 24 JANVIER : Le Pays du Mans participe au Salon international du Tourisme de Rennes

DU 25 AU 28 FEVRIER : Le Pays du Mans participe au Salon international du Tourisme de Nantes

DU 17 AU 20 MARS : Le Pays du Mans participe au Salon international du Tourisme de Paris

12 MAI : Educ'Tour Plan Climat Énergie Territorial
Visite urbaine CAUE / SCoT dans le cadre du guide Formes urbaines

Pierre Guillaume
Vice-Président de l'association « Union Fédérale des Consommateurs Que choisir » 72

Comment définissez-vous l'association UFC Que choisir 72 ?
Créée en 1977, UFC-Que choisir 72, forte de ses 2 500 adhérents, œuvre pour la défense des intérêts des consommateurs et des usagers des services publics, ainsi que pour la protection de l'environnement. Assurant des missions juridiques (aides face aux litiges, actions en justice) et proposant des conseils avant achat, elle réalise aussi des enquêtes et communique à travers des conférences-débat, de la documentation, des stands... Ainsi, en 2016, nous proposerons des interventions sur le thème Alimentation-Santé avec une mallette pédagogique pour support. Enfin, nous représentons les consommateurs au sein d'une quarantaine d'instances départementales.

En 2016, va être lancée, en lien avec le Pays du Mans, une convention dans le domaine environnemental.
En effet, nous allons travailler, en partenariat avec le Pays du Mans, pour sensibiliser les particuliers à différentes thématiques, comme le jardinage au naturel ou la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans le cadre du programme « Territoire Zéro gaspillage Zéro déchets ». Nous avons déjà développé ce type d'opérations, notamment sur le bassin de l'Huisne pour la lutte contre les pesticides, mais cette première collaboration avec le Pays du Mans va nous permettre de démultiplier les actions.

Quelles formes concrètes peut prendre ce dispositif ?
Le gaspillage alimentaire est abordé à travers des interventions lors de différents événements (dans des galeries marchandes ou des foires...).
Sur notre stand, nous sommes munis d'un réfrigérateur pédagogique expliquant les bons gestes en matière de conservation optimale des aliments.
Concernant la lutte contre les pesticides, nous allons proposer, par exemple, des opérations en lien avec les jardineries volontaires, via la formation des vendeurs et via la distribution de « jardi fiches » prônant les bonnes pratiques.
Toujours sur cette thématique, nous pourrions également envisager des actions en partenariat avec les municipalités pour les accompagner dans leur travail de communication vers les administrés lors du passage au zérophyto.

« PAYS DU MANS, MAGAZINE », Magazine d'information du Pays du Mans. Siège social : 40 rue de la galère, 72000 Le Mans. Tél : 02 43 51 23 23 / www.paysdumans.fr. Directeur de la publication : Jean-Claude Boulard. Textes et photos : MC'Comm - Mamers, Emmanuel Chevreul, Hervé Chaillou, avec la participation des techniciens du Pays du Mans. Crédits photos : Gilles Mousse/Ville du Mans, CEMJKA, Pays du Mans, Conseil régional des Pays de la Loire, Fédération Nationale des SCoT, Ville de La Guierche, Ville de Coulaines, Le Mans Développement, Medef Sarthe, Maison de l'Europe, FIMOR. Maquette, mise en page : Ventilo communication - Gravure, impression : Numériscann24 - Tirage 2500 exemplaires - Magazine imprimé avec des encres végétales - 1401 0406.